



COMPTE RENDU DE LA 193^e RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES

(ADOPTÉ)

- DATE** : Les 9 et 10 juin 2015
- LIEU** : Salle 1551, bureaux des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada,
25, rue Eddy, Gatineau
- PRÉSENCES** : François Boulanger, Canada
Pascale Labbé, Québec (au téléphone)
Ginette Lajoie, Gouvernement de la Nation crie (GNC)
Jean-Pierre Laniel, Québec
Chantal Otter Tétreault, GNC, vice-présidente
Jean Picard, Canada
Melissa Saganash, GNC, présidente
Monique Lucie Sauriol, Canada

Marc Jetten, secrétaire exécutif
Graeme Morin, analyste en environnement
- ABSENCES** : Line Choinière, Canada
Manon Cyr, Québec
Guy Héту, Québec
John Paul Murdoch, GNC
Rodney Mark, membre d'office, Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage
(CCCPP)
- INVITÉS** :
- Pour le point 4:** Ron Hallman, Administrateur fédéral du processus du chapitre 22 de la Convention
de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et
président de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)
Heather Smith, vice-présidente aux Opérations, ACÉE
- Pour le point 8:** Étienne Gilbert, analyste principal, Unité de la consultation et de l'accommodement,
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)
- OBSERVATRICES** : Natalie Neville, directrice, Gestion des traités – Est, Direction générale de la mise en
œuvre, AADNC (pour le point 4)
Mila Milankovic, stagiaire, AADNC

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Chantal Otter Tétreault, appuyée par Jean-Pierre Laniel, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 192^E RÉUNION (7 AVRIL 2015)

Sur une proposition de Ginette Lajoie, appuyée par Jean-Pierre Laniel, le compte rendu de la 192^e réunion (7 avril 2015) est adopté tel que modifié.

3. PRIORITÉS 2015-2017

a. *Réflexion concernant l'évaluation environnementale stratégique*

Le CCEBJ a fait appel à trois experts de l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) pour lancer la réflexion au cours d'un atelier prévu le 8 juillet 2015, à Montréal. Les membres suggèrent que l'atelier débute le matin pour avoir suffisamment de temps pour la discussion sur la pertinence de l'ÉES dans le cadre du développement nordique.

b. *Étude sur les effets cumulatifs*

Le CCEBJ souhaite travailler avec un expert des effets cumulatifs pour développer une approche adaptée au territoire de la Baie James. Les membres du Sous-comité sur les priorités tiendront une téléconférence avec le chercheur pressenti pour établir les modalités de la collaboration.

Un membre¹ suggère de collaborer, au besoin, avec l'Institut nordique du Québec et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

c. *Approche pour l'examen des plans d'aménagement forestier*

Les membres estiment qu'il faut réfléchir à l'approche pour l'examen des plans d'aménagement forestier intégrés que mènera le CCEBJ lorsque le Québec et les Cris auront conclu une entente concernant l'harmonisation du nouveau régime forestier du Québec avec celui établi par l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (ENRQC). Ils suggèrent de rassembler des experts en foresterie, dans le cadre d'un atelier, pour définir des avenues d'intervention pertinentes pour le CCEBJ. Un membre souligne qu'il faut tenir compte aussi du mandat du Conseil Cris-Québec sur la foresterie qui fera possiblement l'objet d'une révision.

4. RENCONTRE AVEC L'ADMINISTRATEUR FÉDÉRAL, RON HALLMAN, ET LA VICE-PRÉSIDENTE DES OPÉRATIONS DE L'ACÉE, HEATHER SMITH

La présidente du CCEBJ présente le mandat du Comité, notamment son rôle de conseiller des gouvernements en ce qui concerne la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Elle souligne l'importance des rencontres avec les responsables gouvernementaux, particulièrement les administrateurs du processus d'évaluation et d'examen.

¹ Le terme « membre » est utilisé au sens générique. Il peut désigner une femme ou un homme.

a. Présentation des priorités du CCEBJ pour la période 2015-2017

Un membre présente les priorités du CCEBJ pour les deux prochaines années. Le Comité souhaite d'abord examiner la pertinence de promouvoir l'évaluation environnementale stratégique (ÉES) dans le cadre du développement nordique. Le CCEBJ a publié en 2010 un document de cadrage pour l'ÉES des transports sur le territoire de la Baie James, mais le gouvernement du Québec n'y a pas donné suite.

En ce qui concerne les effets cumulatifs, le CCEBJ souhaite examiner, d'une part, comment ces effets sont pris en compte dans les directives et les études d'impacts des projets soumis au processus du chapitre 22. D'autre part, le Comité veut comparer ces modalités aux pratiques d'autres juridictions canadiennes impliquant des communautés autochtones.

Le membre soulève aussi la question de l'accès aux données des études d'impact et des études de suivi réalisées pour les grands promoteurs sur le territoire. En ce moment, ces données ne sont pas accessibles au public. Pourtant, il y a un manque criant de données de référence pour le territoire de la Baie James. Selon ce membre, l'ACÉE joue un rôle de précurseur en mettant en ligne le registre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) qui affiche l'information sur les projets déposés. De son côté, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) prévoit créer un registre en ligne qui inclurait les projets soumis au processus provincial d'examen du chapitre 22 de la CBJNQ. L'organisation éventuelle de ces données, pour faire en sorte qu'elles soient utiles pour les promoteurs de projets, les chercheurs et les communautés du Territoire, demeurera un défi après leur publication.

Enfin, le CCEBJ entend revisiter son approche pour l'examen de plans d'aménagement forestier pour tenir compte des nouvelles modalités prévues par l'Entente sur la gouvernance du territoire Eeyou Istchee Baie-James. Le Comité aimerait examiner quelle approche peut apporter une valeur ajoutée par rapport au travail réalisé par les organismes de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris (ENRQC).

b. Modernisation du processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22

L'analyste du CCEBJ présente d'abord les travaux concernant la participation publique. Le Comité avait présenté un diagnostic en 2008 concernant les lacunes du processus de participation publique. Le CCEBJ a mis sur pied un sous-comité composé de membres ainsi que de représentants des parties signataires et de chercheurs. Dans son rapport de recommandations déposé en mai 2015, le Comité propose d'améliorer la transparence et l'accès à l'information pour favoriser la participation publique. Le Comité recommande aussi d'élaborer une stratégie pour mieux faire connaître le processus d'évaluation et d'examen. Enfin, la création d'un fonds pour soutenir financièrement la participation du public serait un atout pour le processus du chapitre 22.

Pour les grands projets, le CCEBJ recommande de rendre la directive pour l'étude d'impact publique et de mener une consultation à cette étape. M. Hallman demande quelles sont les contraintes actuelles à la publication de la directive. Un membre explique qu'il s'agit d'un processus complexe, notamment en raison d'exigences légales à rencontrer avant la diffusion. Ron Hallman demande également si un échéancier fixe a été considéré pour le déroulement du processus. L'analyste explique qu'aucun échéancier déterminé n'est proposé en raison de la nécessité de maintenir un certain niveau de flexibilité dans la planification des évaluations et des examens de projets, ainsi que des activités de participation publique.

En ce qui concerne la révision des listes de projets assujettis ou exemptés du processus d'évaluation et d'examen, le CCEBJ avait présenté en 2008 un rapport de recommandations fondé sur le principe de transparence et tenant compte de l'encadrement existant. Le CCEBJ avait toutefois dû reporter l'examen de l'exploration minérale en raison de la complexité de ce type de projets. En 2012, un sous-comité relançait les

travaux en examinant en quoi l'assujettissement des projets d'exploration au processus d'évaluation, ou leur exemption, apporterait une valeur ajoutée. Après avoir formulé des recommandations préliminaires, le sous-comité les a présentées aux membres des comités d'évaluation et d'examen au cours d'un atelier de travail. Dans le rapport final, le CCEBJ ne recommande l'assujettissement automatique d'aucun projet d'exploration. En effet, l'encadrement réglementaire existant permet l'exemption de la plupart des projets, en fonction de leur nature ou d'un seuil d'exemption.

Heather Smith indique que le groupe de travail de l'ACÉE sur les politiques examine actuellement les rapports déposés par le CCEBJ. Selon Ron Hallman, il y a toujours un intérêt à en apprendre davantage sur les processus partagés comme celui de la CBJNQ. L'ACÉE tente pareillement d'accroître la transparence, entre autres en menant une consultation sur les conditions d'autorisation des projets soumis à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE). Mme Smith trouve important de permettre au public d'accéder aux données pour faciliter la participation et la recherche. Dans ce but, l'ACÉE est remontée jusqu'aux années 1970 pour numériser des rapports afin de les rendre plus accessibles au public.

Mme Smith et M. Hallman estiment par ailleurs qu'un registre central et complet demeure un outil indispensable pour diffuser l'information. Le registre permet également de recueillir les commentaires du public dans certains cas. Les représentants de l'ACÉE trouvent aussi important de créer et de maintenir des liens entre les différents registres et bases de données.

Toutefois, la diffusion accrue de l'information soulève des questions: quelle information doit être rendue publique, sous quelle forme et sous la responsabilité de qui? L'ACÉE souhaite lancer la discussion avec les éventuels dépositaires qui géreront l'information dont la numérisation est en cours.

c. *Présentation de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) concernant la mise en œuvre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale amendée en 2012*

Les représentants de l'ACÉE présentent les mécanismes de coordination, en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE), avec les évaluations prévues sous d'autres juridictions. Par exemple, une évaluation conjointe d'un projet est possible, ou encore une procédure provinciale peut se substituer à celle de la LCÉE à condition de répondre aux exigences de celle-ci. M. Hallman explique que dans le cas de la Colombie-Britannique, la signature d'une entente-cadre avec le gouvernement fédéral facilite l'application du mécanisme de substitution.

Heather Smith explique que le *Règlement sur les renseignements à inclure dans la description d'un projet désigné* est très clair quant à l'information que le promoteur doit fournir. La clarté et la précision de ces informations facilitent les consultations ainsi que la prise de décision concernant l'assujettissement du projet à une évaluation environnementale ou non.

Au niveau de la participation publique, Heather Smith souligne que les consultations menées à l'étape de l'examen préalable (« screening »), ainsi qu'à l'étape de la directive, aident l'ACÉE à axer son évaluation sur les enjeux au cœur des préoccupations formulées par le public. Mme Smith explique que l'ACÉE utilise différentes stratégies, dont le web, les médias locaux et les centres communautaires, pour rendre l'information sur les projets accessibles. L'ACÉE tente de s'adapter aux besoins des communautés visées. Par exemple, dans une communauté inuite, un film a été réalisé pour sensibiliser la communauté au processus d'évaluation environnementale. Heather Smith précise toutefois qu'un processus adapté pour une communauté pourrait ne pas être adéquat pour une autre. C'est une question d'ouvrir la « boîte noire » des décisions gouvernementales, de faire preuve de transparence.

Selon Ron Hallman, la décision de consulter sur les conditions d'autorisation a permis de réaliser à quel point les commentaires du public pouvaient bonifier le processus. M. Hallman précise que l'ACÉE peut adapter le

processus à l'aide de modifications réglementaires, mais qu'aucun changement n'est prévu à la LCÉE à court terme.

La présidente du CCEBJ remercie Mme Smith et M. Hallman de leur présentation. Elle souligne l'intérêt du CCEBJ pour le mécanisme de substitution de la LCÉE, notamment par le processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22.

5. ADMINISTRATION

a. *Adoption des états financiers de l'année 2014-2015*

Sur une proposition de François Boulanger, appuyée par Jean-Pierre Laniel, les états financiers de l'année 2014-2015 sont adoptés tels quels.

b. *Adoption du rapport annuel 2014-2015*

Les membres proposent plusieurs modifications au rapport des activités de l'année 2014-2015. Sur une proposition de Ginette Lajoie, appuyée par Pascale Labbé, le rapport annuel 2014-2015 est adopté sous réserve des modifications à apporter.

c. *Révision du mandat du Comité administratif*

Des membres du Comité administratif (CA) présentent le contexte qui a mené à la proposition de réviser le mandat du CA. Il s'agit de donner une meilleure idée de la charge de travail associée. Le secrétaire souligne que le mandat du CA, adopté en 2002, devrait à tout le moins faire l'objet d'une mise à jour.

À la lumière de la nouvelle composition du Comité administratif, les membres demandent au CA de remettre l'exercice de révision du mandat à plus tard dans l'année.

d. *Subvention du CCEBJ pour l'année 2015-2016*

Des membres informent le CCEBJ de discussions en cours entre le Canada et le Québec concernant le montant de la subvention du CCEBJ pour l'année financière 2015-2016.

6. APPROBATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION À L'INTENTION DES PROMOTEURS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA *LOI SUR LES PÊCHES*

L'analyste rappelle que le CCEBJ a transmis, en août 2015, sa recommandation pour un programme d'échange d'information dans le cadre des autoévaluations réalisées par les promoteurs pour se conformer à la *Loi sur les pêches*. Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a bien reçu la recommandation tout en formulant des modifications compte tenu du contexte d'application de la *Loi sur les pêches*. À présent, le sous-comité a élaboré un document d'orientation s'adressant aux promoteurs de projets près de l'eau et visant à expliquer les modalités de l'échange d'information.

Sur une proposition de Chantal Otter Tétreault, appuyée par François Boulanger, le document d'orientation est adopté tel que modifié.

7. SUIVI DES DOSSIERS

a. *Objectifs secondaires des priorités 2015-2017*

i. Renforcement des capacités des comités d'évaluation et d'examen

Le CCEBJ écrira aux comités d'évaluation et d'examen du chapitre 22 pour présenter les objectifs de sa démarche concernant les ressources et les conditions requises pour assurer la participation publique.

ii. Collaboration avec les centres de recherche

Le secrétaire a participé au Forum d'information et d'échange de l'Institut nordique du Québec. Les membres se demandent quel lien le CCEBJ peut tisser avec l'Institut et les centres de recherche. Par exemple, la revue de littérature concernant les préoccupations environnementales et sociales des Cris, publiée par le CCEBJ en 2014, peut présenter un intérêt pour les chercheurs. Un membre souligne que le CCEBJ doit d'abord valider les résultats de la revue de littérature auprès des organismes cris.

Un membre explique que le Gouvernement de la Nation crie a un siège au Conseil d'administration de l'Institut nordique du Québec, donc les Cris pourront y faire part de leurs priorités de recherche et de leurs préoccupations au besoin. Lorsque l'Institut aura lancé ses activités, le CCEBJ voudra échanger avec lui concernant ses priorités pour la période 2015-2017.

iii. Information sur les activités d'exploration minérale

En guise de suivi au rapport sur l'exploration minérale, l'analyste du CCEBJ travaille à la préparation de fiches descriptives. Les fiches présenteraient, dans une forme graphique et conviviale, les différents types d'exploration.

iv. GREIBJ, GNC et planification territoriale

Le CCEBJ prévoit inviter les représentants du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James et du Gouvernement de la Nation crie lors de sa prochaine rencontre sur le Territoire pour discuter de l'exercice du mandat du CCEBJ dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance.

v. Réflexion concernant l'exercice de collaboration entre les commissions du BAPE et du CCEBJ sur les enjeux de la filière uranifère

Les membres sont d'accord pour que la personne ressource de la commission du CCEBJ soit impliquée également à l'étape de la réflexion « post-mortem ». Il s'agit d'abord d'une rencontre organisée par la commission du BAPE en juillet 2015. De son côté, le CCEBJ souhaite tenir un atelier pour examiner les leçons à tirer en vue de collaborations futures avec le BAPE ou d'autres organismes.

b. *Réforme du régime d'autorisation de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*

Pour donner suite à la préconsultation menée en avril 2015, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit déposer un Livre vert concernant les réformes proposées au régime d'autorisation de la LQE. Le CCEBJ

souhaitera examiner les propositions concernant la réduction des doublons, notamment entre le chapitre 22 de la CBJNQ et le chapitre 1 de la LQE, ainsi que l'intégration de l'évaluation environnementale stratégique.

8. PRÉSENTATION D'ÉTIENNE GILBERT, D'AADNC, CONCERNANT LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES DROITS ANCESTRAUX ET ISSUS DE TRAITÉS (SIDAIT)

Étienne Gilbert explique que le système d'information sur les droits autochtones a d'abord été créé pour soutenir les ministères fédéraux relativement à l'obligation de consulter les communautés autochtones. Les responsables ont accepté de rendre cet outil cartographique public au bénéfice des autres gouvernements, des promoteurs de projets et des citoyens. Le SIDAIT intègre les données relatives aux revendications globales et particulières des autochtones au Canada; les droits issus de traités y figurent, de même que les droits revendiqués par les autochtones, mais qui ne font pas l'objet d'un traité.

Comme les données proviennent de différentes sources, entre autres des gouvernements provinciaux, un processus continu de validation est en place. Par exemple, à la suite d'une présentation préliminaire à un membre et au personnel du CCEBJ le 6 mai 2015, l'équipe du SIDAIT a apporté des correctifs concernant le territoire de la Baie James. À la suggestion de créer un registre distinct pour les Cris, M. Gilbert répond qu'en raison des relations entre les données et des limites du système, il n'est pas possible de scinder les données relatives à la CBJNQ. Un membre propose d'ajouter la délimitation des aires de trappes, incluant celles situées à l'extérieur du territoire de la CBJNQ. Étienne Gilbert contactera le Gouvernement de la Nation crie afin d'obtenir les données pertinentes à ce sujet.

M. Gilbert souligne que le SIDAIT demeure un outil perfectible en fonction des données accessibles. Par exemple, AADNC n'a pas accès, pour l'instant, aux données découlant de l'ENRQC. Un membre souligne que le registre des terres des Cris et des Naskapis constitue, à ce jour, la base de données la plus complète sur les droits fonciers de ces deux nations. Pour faciliter l'utilisation du SIDAIT, un membre souligne que le webinaire en ligne fournit des conseils pratiques.

9. TABLES DE DISCUSSION DU MÉRN SUR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MÉRN) a annoncé, au début de mai, la tenue de tables de discussion sur l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur du territoire et des ressources dans cinq villes du Québec. Le CCEBJ a écrit au ministre pour recommander la tenue d'une table de discussion sur le territoire de la Baie James en raison de l'importance des activités d'extraction des ressources et de l'intérêt des communautés. Bien que le MÉRN ait mentionné la possibilité d'ajouter des tables de discussion dans d'autres régions, aucune suite n'a été donnée à la demande du CCEBJ à ce jour.

Le secrétaire vérifiera si le Comité consultatif de l'environnement Kativik prévoit entreprendre une démarche similaire.

10. VARIA

a. Projet de règlement sur l'aménagement durable des forêts

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) reporte la mise en vigueur du règlement à avril 2016, notamment en raison des préoccupations exprimées quant à l'absence d'entente entre le Québec et les Cris concernant l'harmonisation du nouveau régime forestier du Québec avec le régime forestier adapté de l'ENRQC.

b. *Réponse du MFFP à la position du CCEBJ concernant les plans d'aménagement forestier intégrés*

Le CCEBJ a écrit au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en mars 2015 pour indiquer qu'il s'abstiendrait d'examiner les plans d'aménagement forestier intégrés (PAFI) jusqu'à ce qu'il y ait une entente entre le Québec et les Cris concernant les modalités d'aménagement forestier découlant de l'Entente sur la gouvernance du territoire Eeyou Istchee Baie-James. Dans sa réponse, le Sous-ministre associé aux Opérations régionales du MFFP prend acte de l'abstention du CCEBJ à commenter les PAFI, sans toutefois relever le caractère temporaire de cette décision. Le CCEBJ écrira au MFFP pour obtenir une précision à ce sujet.

c. *Caractérisation du site contaminé de la Pointe Louis XIV (Cape Jones)*

Un membre explique que le MDDELCC a publié un appel d'offres la semaine précédente concernant la caractérisation du site. Les travaux, qui incluront des fouilles archéologiques, sont prévus en août 2015. Les Cris seront informés des développements, notamment à Chisasibi. Comme le site est situé dans la réserve de territoire pour fin d'aire protégée « Lac Burton-Rivière Roggan-Pointe Louis XIV », une autorisation du Service des aires protégées du MDDELCC est requise avant d'amorcer les travaux.

d. *Revue de presse*

Les membres souhaitent revoir la nature de la revue de presse réalisée par le secrétaire sur une base hebdomadaire. Ils souhaitent que l'exercice contribue à la « vigie législative », c'est-à-dire qu'il identifie des mesures gouvernementales qui pourraient faire l'objet d'un examen par le CCEBJ.

e. *Site Internet*

Les membres examinent comment le nouveau site Internet peut contribuer à la visibilité du CCEBJ. Un fil Twitter sera ajouté.

Le secrétaire transmettra un avis aux membres, avant les réunions, lorsque l'ensemble de la documentation sera disponible dans la section « Membres seulement » du site Internet.

f. *Publication de la CBJNQ*

Après vérification, un membre indique qu'il est interdit de mettre en ligne une version de la CBJNQ obtenue par le biais d'un abonnement aux Publications du Québec. Toutefois, tout organisme peut numériser sa propre copie de la CBJNQ et la mettre en ligne sur son site Internet.

g. *40^e anniversaire de la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois*

Les membres vérifieront auprès de leurs organismes respectifs si des activités sont prévues pour souligner le 40^e anniversaire de la signature de la CBJNQ.

h. *Départ à la retraite de Nicole Gougeon du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP)*

En raison des liens étroits entre le CCEBJ et le CCCPP, les membres approuvent une motion soulignant la qualité du travail réalisé par Nicole Gougeon, en tant que secrétaire-trésorière du CCCPP, depuis plus de 20 ans. Les membres tiennent à lui souhaiter une heureuse retraite.

11. PROCHAINE RÉUNION

Le CCEBJ tiendra sa prochaine rencontre à Ujé-Bougoumou les 22 et 23 septembre 2015 (la journée du 21 septembre étant réservée pour le transport).

Les membres acceptent l'offre des responsables du Consortium OURANOS d'y faire une présentation concernant le programme sur les changements climatiques et le projet de recherche sur l'intégration des changements climatiques et des déterminants de santé dans l'évaluation environnementale et le processus d'autorisation.

Les membres souhaitent également profiter de cette réunion pour rencontrer les responsables du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James et du Gouvernement de la Nation crie et pour prendre le pouls de la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance.



Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 15 octobre 2015